

Coordination scolaire

Autor(en): **Cavadini, Jean / Perrenoud, A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **65/1974 (1974)**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-116286>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CIRCE I a en principe achevé sa tâche. Le « document B » accompagnant les plans d'étude a eu l'approbation de la Conférence, en septembre 1972.

Dans le cadre de CIRCE II, qui travaille pour les 5^e et 6^e années, les commissions des différentes branches ont été très actives au cours de 1974. L'élaboration des programmes-cadre a donc utilement avancé; la nécessité de rendre possible l'application de ces programmes-cadre dans des structures cantonales assez différentes pose des problèmes délicats auxquels il est indispensable de donner des solutions viables.

De toute façon, le souci de définir les cadres et les limites de la coordination a été affirmé en 1974, il a fait l'objet des réflexions du délégué et des conférences de chefs de services en vue des déterminations des chefs de départements.

Si la coordination romande est l'objet prioritaire des travaux de la Conférence, elle ne néglige pas, tant s'en faut, les problèmes et les efforts de la coordination helvétique, qu'il s'agisse de la SKAUM (commission suisse des moyens audiovisuels), de la Commission pédagogique ou du comité même de la Conférence suisse des chefs de départements.

Objets divers

La réalisation des *éditions scolaires* a retenu l'attention, par deux fois, de la Conférence des chefs de départements; elle a fait l'objet d'un entretien avec la Communauté romande des arts graphiques. La Conférence a affirmé qu'elle était consciente de la nécessité de laisser aux éditeurs privés la possibilité de courir leurs chances, notamment en les informant assez tôt des intentions de la coordination romande. L'intérêt financier des cantons doit être pris en considération; mais il importe aussi de tenir compte de visées moins courtes et notamment du rôle que doivent pouvoir jouer les maisons romandes d'édition pour le rayonnement culturel et spirituel de la Suisse romande et des cantons qui la composent.

JEAN MOTTAZ

*Secrétaire de la Conférence des chefs de
départements de l'instruction publique
de la Suisse romande et du Tessin*

Coordination scolaire

Coordination romande

Ces douze derniers mois ont été marqués par l'accentuation des phénomènes qu'on pouvait observer l'an dernier. Il était évident qu'après les votations des 3 et 4 mars 1973, il conviendrait de donner une nouvelle définition aux problèmes de coordination scolaire en Suisse. La Suisse romande n'a pas échappé à cet impératif, d'autant plus qu'elle est très largement engagée dans ces questions. En fait, les difficultés que les cantons romands peuvent éprouver ici ou là sont la

conséquence bien normale des obstacles qui surgissent chaque fois que l'on passe de la théorie à la réalité. En effet, la coordination romande est maintenant dans le vif du sujet puisque, après le début volontairement limité aux mathématiques modernes enseignées en première année primaire, il s'agit maintenant d'aménager l'ensemble des moyens d'enseignement et l'introduction des différentes matières dans les degrés de la scolarité obligatoire. Un des problèmes majeurs réside dans le perfectionnement du corps enseignant qui représente l'élément essentiel de la réussite de l'ensemble de l'expérience.

L'ensemble de ces problèmes coïncide avec une situation financière difficile et l'extension des études aux degrés 5 et 6 de l'enseignement. Ce petit préambule nous paraissait nécessaire pour bien situer la difficulté des questions qui se présentent à nous.

a) CIRCE II

La commission intercantonale romande de coordination de l'enseignement s'est donc attelée à la tâche de définir les plans d'études souhaitables pour les cinquième et sixième années de l'enseignement obligatoire dans les cantons romands. Comme on peut l'imaginer, les obstacles sont nombreux et variés. Un des moindres n'est pas la différence des structures scolaires. Néanmoins, les délégués cantonaux et les représentants des associations professionnelles ont convenu de définir des programmes-cadre. Ceux-ci pourront faire l'objet d'une application variée selon que l'on se trouve dans une structure illustrée par un maître polyvalent ou par un maître spécialisé. Dès l'automne 1974, la commission se penchera sur les différentes propositions de programme qui seront faites et l'on peut admettre qu'à la fin de 1975, ces plans d'études seront examinés et approuvés par l'ensemble des parties représentées.

b) Introduction de la deuxième langue nationale

Dans ce domaine également, les travaux ont été poursuivis avec un rythme satisfaisant. Une commission romande, présidée par le Chef du service de l'enseignement primaire du canton de Vaud, M. E. Basset, a déposé un bref rapport qui propose un certain nombre de solutions. Rappelons les plus frappantes: l'allemand devrait être introduit en quatrième année de l'enseignement obligatoire et un plan expérimental devrait être confié à l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogiques. On vouera un soin tout particulier au perfectionnement ou au recyclage des pédagogues impliqués dans l'expérience. On souhaite que le démarrage des travaux puisse être fixé à l'automne 1976.

c) Radio et télévision scolaires

Le dialogue est maintenant bien établi entre les représentants de la Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin et les organes directeurs de la Radio-Télévision suisse romande. Comme on peut l'imaginer, les problèmes sont assez ardues dans la mesure où de nombreuses questions surgissent. Il suffit d'évoquer le problème du financement! Il n'empêche que chacun des partenaires paraît bien décidé à trouver une solution qui puisse satisfaire l'ensemble des écoles romandes.

d) Secrétariat à la coordination romande et IRDP

Ces deux organismes poursuivent leurs travaux. Leur rapport d'activité respectif est publié. Des extraits de ces textes ont été envoyés à la presse écrite et audio-visuelle. Il ne nous paraît pas nécessaire d'y revenir. Mentionnons peut-être que les charges qui leur sont confiées s'accroissent annuellement, ce qui prouve à l'évidence leur utilité.

JEAN CAVADINI

Délégué à la Coordination romande

Coordination interuniversitaire

Les problèmes qui se sont posés aux organes responsables de la coordination pour l'année universitaire 1973-1974 ne diffèrent guère de ceux qui ont été abordés précédemment. Cela s'explique facilement du fait que les secteurs encombrés dans l'enseignement de ce degré sont avant tout la médecine humaine et la psychologie. D'autre part, les moyens financiers que les cantons peuvent consacrer aux universités ne sauraient suivre la courbe ascendante qu'ils ont connue pendant la période très prospère qui est maintenant close.

En dépit des mesures de prudence qui s'imposaient, les enseignements de troisième cycle ont pu être poursuivis en chimie, en lettres (littérature anglaise et histoire ancienne), en mathématiques, en physique, en sciences bibliques et en sciences de la Terre. L'enseignement en biologie végétale a pris un excellent départ. Quant aux frais généraux de la coordination romande, ils demeurent très modestes (Fr. 30 000.—) sur un budget de Fr. 1 300 000.—, grâce à la compréhension des départements de l'instruction publique.

La décision la plus importante des *autorités politiques* a été la prise, par les Conseils d'Etat des cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel et Vaud, d'arrêts instituant l'inscription préalable obligatoire au 1^{er} juin pour les études de médecine et imposant la confirmation de cette inscription au 15 septembre. Grâce à ces mesures, la répartition des étudiants en médecine n'a pas posé de problèmes délicats.

Dans le domaine de la médecine, la collaboration intercantonale s'est manifestée encore par la signature, entre les départements de l'instruction publique des cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel, d'une convention mettant deux hôpitaux neuchâtelois (celui des Cadolles à Neuchâtel et celui de La Chaux-de-Fonds) à la disposition des Facultés de médecine de Lausanne et de Genève pour un enseignement au stade clinique.

Quant à la *Conférence universitaire romande*, elle a établi une convention relative à un enseignement de 3^e cycle en Informatique et elle a admis une expérience d'une année dans le domaine de la Gestion d'entreprise. Elle s'est occupée, en outre, de la Communauté de travail pour l'aménagement du territoire, des Instituts universitaires d'intérêt commun, du Service social et du Statut des enseignants exerçant leur activité dans plus d'une Haute Ecole, mais aucun document définitif n'a pu encore être signé.

La *Commission financière romande*, de son côté, a contrôlé — et parfois réduit — les budgets qui lui étaient proposés par les commissions scientifiques et elle a arrêté au montant de Fr. 1 530 000.— l'ensemble des dépenses relevant de la coordination universitaire. Ces dépenses sont supportées, dans des proportions correspondant à la part que les diverses Hautes Ecoles et les divers cantons prennent à la coordination, par les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais, Vaud et par l'École polytechnique fédérale de Lausanne.

En conclusion de ce bref rapport, il convient de souligner l'excellence des rapports établis entre Hautes Ecoles et départements de l'instruction publique et de remercier les membres des trois organes de la coordination, particulièrement ceux de la *Commission permanente de coordination*, pour l'intérêt et le dévouement dont ils font preuve dans l'accomplissement de leur mission.

A. PERRENOUD

Secrétaire de la Conférence universitaire romande